

SERVICE VALORISATION DES DÉCHETS

Prise de rendez-vous pour récupérer un composteur individuel

Dernière modification le 04 novembre 2024

Conditions de mise à disposition d'un composteur individuel



ATTENTION ! Pour les communes de Chanaz, Conjux, La Chapelle, Ontex, Saint-Pierre-de-Curtille et Vions, la prise de rendez-vous débutera le **4 novembre 2024** (campagne de communication de novembre 2024).

Ce composteur est mis à disposition **gratuitement** par Grand Lac pour les **habitations individuelles avec jardin**.

Pour information, la valeur réelle moyenne de votre composteur est de **75 euros TTC** prise en charge par Grand Lac.

Pour le retrait de votre composteur individuel, prévoyez un créneau d'environ **30 minutes** pour :

- › Vérification de votre justificatif de domicile,
- › Mise à disposition du composteur,
- › Formation par un Messenger du Tri et Prévention aux bons gestes du compostage.

Les engagements de Grand Lac

- › Les agents du service Valorisation des déchets restent à votre disposition pour tout renseignement sur le compostage, vous accompagnent et vous conseillent si besoin,
- › Une visite gratuite à votre domicile avec diagnostic de votre composteur et formation est notamment proposée,

- › Le service Valorisation des déchets assure un suivi de la pratique du tri et de la valorisation des biodéchets par le compostage domestique sur le territoire de Grand Lac.

En conséquence le service Valorisation des déchets sera amené à vous contacter et à vous solliciter dans le cadre de cette mise à disposition.

Vos engagements

En prenant un composteur fourni gratuitement par Grand Lac, vous vous engagez à :

- › Réduire la quantité de biodéchets jetés avec les ordures ménagères, en respectant les consignes de tri et de valorisation de vos biodéchets (petits déchets de jardin et déchets alimentaires) par le compostage,
- › Ne pas utiliser le composteur à d'autres fins que le compostage des biodéchets,
- › **Permettre l'accès à votre composteur aux agents du service Valorisation des déchets de Grand Lac** dans le but de vous accompagner et vous conseiller si besoin,
- › Si vous rencontrez le moindre problème dans la pratique du compostage, si vous avez un doute ou une interrogation, avant d'arrêter le compostage, **n'hésitez pas à contacter les agents du service Valorisation des déchets de Grand Lac.**
- › En cas de **changement de domicile, le composteur doit rester à l'adresse de l'habitation indiquée dans le formulaire de réservation ci-dessous.**

Infos pratiques

- › Pensez à vous munir d'un **justificatif de domicile** (facture de téléphone, électricité...), c'est **INDISPENSABLE** pour la remise de votre composteur.
- › Une seule personne par foyer est autorisée durant la remise.



Remise du 23 novembre 2024 : Prise de rendez-vous Pour les communes de Chanaz, Conjux, La Chapelle, Ontex, Saint-Pierre-de-Curtille et Vions.

[Je prends rendez-vous pour venir récupérer mon composteur en cliquant ici \(https://outlook.office365.com/owa/calendar/RemisedecomposteurGrandLac@grand-lac.fr/bookings/\)](https://outlook.office365.com/owa/calendar/RemisedecomposteurGrandLac@grand-lac.fr/bookings/).

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.